

INGENIERIE COTE-D'OR LE DEPARTEMENT

CONSEIL D'ADMINISTRATION Délibération n° 2023-14

Séance du 06 juin 2023 (matin)

Date de la convocation : 24 mai 2023

PRESIDENT : Monsieur Guillaume RUET

LIEU DE LA REUNION : Salle DSTT CAP NORD, 21000 DIJON

Étaient présentes les personnes suivantes :

Monsieur Guillaume RUET, Président d'Ingénierie Côte-d'Or le Département.

Collège des élus départementaux :

- Madame Céline VIALET, conseillère Départementale du canton de Talant,
- Monsieur Christophe VERDOT, Conseiller départemental du canton de Chatillon-sur-Seine,
- Madame Martine EAP-DUPIN, Conseillère départementale du canton de Semur-en-Auxois,
- Madame Catherine LOUIS, Conseillère Départementale du canton d'Is-sur-Tille.

Étaient excusés (5 pouvoirs) :

- Monsieur Patrick CHAPUIS, Conseiller Départemental du canton de Fontaine-lès-Dijon,
- Monsieur Sébastien SORDEL, Conseiller Départemental du canton d'Auxonne,
- Monsieur Martial MATHIRON, Conseiller Départemental du canton de Genlis,
- Monsieur Gilles DELEPAU, Conseiller Départemental du canton de Brazey-en-Plaine,
- Madame Charlotte FOUGERE, Conseillère Départemental du canton de Beaune,
- Monsieur Marc FROT, Conseiller Départemental du canton de Montbard,
- Madame Patricia GOURMAND, Conseillère Départementale du canton de Fontaine-les-Dijon,
- Monsieur Hubert POULLOT, Conseiller Départemental du canton de Nuits-saint-Georges,
- Monsieur Billy CHRETIEN, Conseiller Départemental du canton de Dijon II.
- Monsieur Denis THOMAS, Conseiller Départemental du canton de Ladoix-Serrigny.

Collège des élus communaux et intercommunaux :

Titulaires :

- M. Luc BAUDRY, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Tille et de l'Ignon,
- M. Pascal GRAPPIN, Président de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges,
- M. Patrice ESPINOSA, Maire d'Izier.

Étaient excusés (2 pouvoirs) :

- M. Yves COURTOT, Président de la Communauté de Communes de Pouilly-en-Auxois Bligny-sur-Ouche,
- M. Michel LENOIR, Président du Syndicat d'Adduction et d'Assainissement des Eaux de Clénay et Saint-Julien,
- M. Bruno BETHENOD, Maire d'Arceau,
- M. Jean-Paul BOURGOGNE, Maire de Marigny-les-Reullée,
- M. Frédéric BOURDENET, Maire d'Aignay-le-Duc,
- M. Laurent HUTTE, Adjoint au Maire de Losne,
- M. Jean-Michel PETREAU, Maire de Massingy-lès-Vitteaux.

Suppléants :

- M. Marc JAUDAUX, Maire d'Auvillars-sur-Saône.

Étaient excusés :

- M. Dominique MATIRON, Vice-Président de la Communauté de Communes du Mirebellois et du Fontenois,
- M. Gérard VERDREAU, Vice-Président de la Communauté de Communes Ouche et Montagne,
- M. Gilles BRACHOTTE, Vice-Président de la Communauté de Commune de la Plaine Dijonnaise,
- M. Hugues ANTOINE, Maire de Binges,
- M. Jacques BARTHELEMY (représenté par M. CORVINO), Maire de Chamboeuf,
- M. Sébastien DELACOUR, Maire de Pouilly-sur-Saône,
- Mme Françoise GAY, Maire de Messigny-et-Vantoux,
- M. Georges MORIN, Maire de Brion-sur-Ource.

Membres associés :

- M. Jacques JACQUENET, Président du SICECO (Syndicat Intercommunal d'Énergie de Côte-d'Or).

Étaient excusés :

- M. Joël ABBEY, Président du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement).

Invités :

Étaient présents :

- Mme Claudette BILLARD, Payeur Départemental,
- M. Olivier BAROZET, Directeur Général Adjoint Aménagement et Développement des Territoires,
- Mme Affeif CHLAIKA, Adjointe au Directeur Général Adjoint Aménagement et Développement des Territoires,
- Mme Nathalie ROUANET, Directrice d'Ingénierie Côte-d'Or le Département (ICO),
- Mme Nadine BAUDIN, Adjointe au Directeur d'Ingénierie Côte-d'Or le Département (ICO),
- Mme Sandrine SIMON, conseillère administrative et juridique ICO,
- M. David PINTE, gestionnaire administratif et financier ICO.

Étaient excusés :

- M. François SAUVADET, Président du Conseil Départemental de la Côte-d'Or,
- M. Xavier BARROIS, Directeur Général des Services départementaux,
- M. Marc DUBREUIL, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources,
- Mme Pascale MARTIN, gestionnaire administrative et financière ICO.

OBJET DE LA DELIBERATION : Affectation des résultats.

L'arrêté des comptes 2022 a permis de dégager un résultat global de 176 067,19 euros, au titre de la section de fonctionnement exclusivement.

Aussi, conformément à l'instruction budgétaire et comptable en vigueur, ce résultat de fonctionnement peut être affecté, en tout ou partie au financement de la section d'investissement ou au financement de la section de fonctionnement.

**Le Conseil d'Administration, avant reprise dans le budget supplémentaire, approuve
l'affectation de la totalité de l'excédent de fonctionnement constaté fin 2022
(soit 176 067, 19 euros) en résultat de fonctionnement reporté.**

Votes concernant cette délibération :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
16	0	0

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Fait à Dijon, le **21 JUIN 2023**

Le Président d'Ingénierie
Côte-d'Or le Département,

**PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR**
Déposé le :

22 JUIN 2023



Guillaume RUET